

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2013

Le cinq août deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yves NASRI, Mmes Corinne BOURCHEIX, Aurélie LARRIAUT

Absents représentés : Michel ARMAGNACQ par Thierry ALLARD
Monsieur Michel LANGLAIS par Jean-Patrick SOULÉ
Monsieur Yannick LEGLISE par Jean LATRY

Absents excusés : Maguy PEYRONNIN, Eric JAUMET, Aurélie JACCKEL

Absent : David MOURAND

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUBOIS

Date de convocation : 30 juillet 2013

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- FDAEC
- Convention Voies Navigables de France

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Budget Commune – Décision modificatives n° 5 - Virements de crédits

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

57/2013 – FDAEC

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 juin 2013 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait l'attribution du FDAEC pour les travaux de réhabilitation des deux classes de maternelle. Ces travaux ayant déjà été subventionnés par le Conseil Général, il est nécessaire de demander l'attribution de cette subvention pour d'autres travaux.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général.

La réunion cantonale présidée par Monsieur le Conseiller Général a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 903.87 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2013 l'opération suivante :

- Travaux de réalisation de l'assainissement pluvial au lieu dit Peyroutène pour un montant de 25 480.00 € HT soit 30 474.08 € TTC.
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 13 903.87 € au titre des autres investissements,
- d'assurer le financement complémentaire pour 16 570.021 €.

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

58/2013 – RENOUELEMENT CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial en date du 21 août 2008 avec les Voies Navigables de France autorisant la Commune à occuper le domaine public fluvial pour les installations de rejet des eaux dans la Garonne.

Cette convention se terminant le 31 décembre 2013, il est nécessaire de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial et autorise le Maire à la signer.

59/2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – VIREMENTS DE CREDITS –BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants afin d'installer des rideaux dans trois classes de l'école :

Opérations financières	Article 45814	- 6 000.00 €
Opération 93 – Bâtiments scolaires	Article 2188	+ 6 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures 30.

57/2013 – FDAEC

58/2013 – Renouvellement convention occupation domaine public fluvial

59/2013 – Décision modificative n° 5 – virements de crédits – budget commune

J.P. SOULÉ

J.N. CLAMOUR

M. BENAMOU

M. TUBAUD

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. NASRI

C. BOURCHEIX

A. LARRIAUT